

<http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr/agriculture-droits-a-paiement-a215.html>



Direction départementale  
des territoires  
de Seine-et-Marne



Lettre d'information n° 65 de la DDT 77  
Agriculture  
avril 2012

## Campagne PAC 2012 – TelePAC



[Accès à la page](#)

Calendrier 2012 :

- **à partir du 1er mars jusqu'au 15 mai inclus** : prime au maintien du troupeau de la vache allaitante (PMTVA)

- **du 1er avril jusqu'au 15 mai inclus** : dossier PAC

Pour vous aider :

**Vos correspondants à la DDT :**

Dossier PAC

> Mme BLOT Catherine au 01 60 56 70 95

> Mme LIXANDRU au 01 60 56 73 04

Aides animales

> Mme PICHEGRAIN Nadine au 01 60 56 73 06

aux horaires suivants : 8h30 – 12h00 – 13h30 - 18h00

Assistance téléphonique telepac (appel gratuit) au 0 800 221 371 (en cas de problème technique)

La version papier du dossier PAC est en cours de diffusion auprès des agriculteurs. Ce dossier ne comportera qu'un seul formulaire S2 Jaune, (il vous appartiendra de télécharger des exemplaires supplémentaires sur TelePAC ou de le photocopier) et pas de formulaire de modification d'assolement (ce formulaire est mis en ligne sur les sites TelePAC et internet de la DDT : [accès à la page](#)).

Vos correspondants à la DDT se tiennent à votre disposition pour prendre rendez-vous et vous aider dans votre télédéclaration. Des ordinateurs sont mis à votre disposition dans les locaux de la DDT et une équipe est mise en place pour vous assister dans votre télédéclaration PAC. Nous vous invitons à préparer votre dossier avec votre assolement définitif et ensuite à prendre rendez-vous pour venir télédéclarer.

**Nous vous attendons donc nombreux pour la Teledéclaration via TelePAC.**

---

## Campagne 2012 – Aide aux jeunes bovins à l'engraissement

Conformément à l'article 68 du règlement (CE) n°73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009, la France a choisi de soutenir les productions de bovins structurellement fragiles en mettant en place, pour la campagne 2012, une nouvelle aide aux éleveurs de jeunes bovins à l'engraissement, d'une enveloppe globale de 8 millions d'euros.

Lire le [communiqué](#)

---

## Campagne PAC 2012 – Sécheresse et production fourragère

Les conditions climatiques particulièrement sèches du début d'année 2012 peuvent entraîner un déficit de fourrage chez les éleveurs, pour la 2ème année consécutive.

Lire le [communiqué](#)

---

## Campagne PAC 2012 – DPU – Réserve Nationale

Trois programmes sont accessibles pour les agriculteurs Seine et Marnais :

- Programme « Installation entre le 16/05/2011 et le 15/05/2012 avec clause objectivement impossible »
- Programme « Grands Travaux »

*Un programme spécifique est mis en place suite au découplage 2012 pour les agriculteurs qui n'ont pas la possibilité de récupérer les références du découplage auprès d'un agriculteur :*

- Demande d'attribution de DPU au titre d'un investissement ou d'une installation entre la période de référence retenue pour le découplage et le 15 mai 2011

Les documents sont disponibles sur le site internet de la DDT, rubrique DPU (**5. Réserve nationale**)

[Accès à la page](#)

**Les documents doivent nous parvenir pour le 15 mai 2012 dernier délai.**

---

## Campagne PAC 2012 – DPU – Réserve Départementale

Deux programmes sont accessibles pour les agriculteurs Seine et Marnais :

- Programme « revalorisation des DPU de faible valeur »
- Programme « Investissement foncier »

Les documents sont disponibles sur le site internet de la DDT, rubrique DPU (**6. Programmes départementaux**) [Accès à la page](#)

**Les documents doivent nous parvenir pour le 15 mai 2012 dernier délai.**

---

## Campagne PAC 2012 – DPU et DECOUPLAGE

**DPU : Les clauses : nouveaux modèles et clauses SAFER :** [accès à la page](#)

**DECOUPLAGE :** Un courrier individualisé a été envoyé début avril à chaque exploitant concerné, afin de lui restituer les données utilisées pour le calcul de son montant de référence et de lui permettre de déclarer des transferts de référence avant le 15 mai 2012, selon le principe du découplage 2010.

La clause de cession définitive de surfaces de références « clause wallonne » est mise en ligne sur le site internet de la DDT, rubrique DPU (**1. DECOUPLAGE**), ainsi que la notice explicative : [accès à la page](#)

---

---

---

## **Campagne PAC 2012 – Mesures agro-environnementales**

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. L'arrêté préfectoral ainsi que les cahiers des charges des différentes MAE pour 2012 sont en ligne sur le [site de la DRIAAF](#)

Pour plus d'information [accès à la page](#) du site de la DDT

---

---

## **Campagne PAC 2012 – Dossiers PAC – mise en ligne et envoi papier**

Les premiers dossiers PAC 2012 papier commenceront à arriver chez les agriculteurs à partir de la semaine 13. Les derniers envois devraient se faire début avril, ils concerneront les dossiers avec MAE.

Vous pouvez accéder sous TelePAC à votre dossier stocké sous forme de fichier pdf via le menu « Mes données personnelles », choix « Mes formulaires préimprimés ».

---

---

## **Campagne PAC 2012 – Conditionnalité & BCAE**

La conditionnalité consiste à établir un lien entre le versement des aides directes de la politique agricole commune (PAC) et le respect de certaines exigences en matière d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux, ainsi que du respect des bonnes conditions agricoles en environnementales - BCAE.

**Les fiches conditionnalités 2012 ont été mises à jour, elles sont disponibles sur le site internet :**

[Accès à la page](#)

---

---

## **Soutien FranceAgriMer à la filière PPAM**

FranceAgriMer soutient financièrement le développement et l'organisation de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) au travers de diverses orientations.

Un programme d'actions précisant les conditions d'accompagnement des porteurs de projet pour l'année 2012 a été validé par le conseil spécialisé de la filière PPAM... [Accès à la page](#)

---

---

## **Point sécheresse en Seine-et-Marne**

L'ensemble des informations relatives à la gestion de la sécheresse (mesures de restriction par commune, arrêtés préfectoraux, situation hydrologique) est disponible sur le site internet de la direction départementale des territoires :

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr)

ou contacter le service police de l'eau de la DDT au 01.60.56.71.71.

---

---

## **Nappe de Beauce – Mesures de gestion pour l'irrigation en 2012**

Dans un souci d'équité entre les 3300 irrigants de la nappe de Beauce et à la demande de la profession agricole, le Préfet coordonnateur a accepté la mise en place d'un plafonnement des écarts entre les différents secteurs.

Les valeurs des coefficients pour l'année 2012 sont les suivantes :

- Beauce Centrale : 0,66
- Bassin du Fusin : 0,594

[Accès à la page](#)

---

---

**Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne**  
**ZI Vaux-le-Pénil**  
**288 rue Georges Clémenceau**  
**BP 596**  
**77005 MELUN Cédex**  
**Tél. : 01.60.56.71.71**

*N'oubliez pas de consulter le site Internet dans son ensemble :*  
<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr>

**DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION**

Non-diffusion des données : En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données : En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message au responsable de la liste de diffusion. Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner : vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à :

[ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr)